



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-1-2022

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 13 décembre 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 394-1-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2016 RELATIF AUX MODALITÉS POUR LA PRISE EN CHARGE DE DÉNEIGEMENT ET DE L'ÉPANDAGE D'ABRASIFS DES CHEMINS PRIVÉS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE SUR LA TARIFICATION DU SERVICE DE DÉNEIGEMENT**

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à <https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/proces-verbaux-ordres-du-jour>

Donné à Les Cèdres, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 394-1-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 10 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier